



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/AGBM/1997/L.1
29 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
Huitième session
Bonn, 22-31 octobre 1997
Point 5 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
SUR LES TRAVAUX DE SA HUITIEME SESSION, TENUE A BONN,
DU 22 AU 31 OCTOBRE 1997**

Rapporteur : M. Dan REIFSNYDER (Etats-Unis d'Amérique)

GE.97-70415 (F)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)	1 - 5	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)	6 - 11	4
A. Adoption de l'ordre du jour	6	4
B. Organisation des travaux de la session	7 - 10	5
C. Participation		6
D. Documentation	11	6
III. ACHEVEMENT DE L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE (point 3 de l'ordre du jour)	12 - 13	6
IV. RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION ET QUESTIONS CONNEXES (point 4 de l'ordre du jour)		6
V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 5 de l'ordre du jour)	14 - 15	7

Annexes ¹

Liste des documents dont le Groupe spécial du Mandat
de Berlin était saisi à sa huitième session

Liste des rapports du Groupe spécial du Mandat
de Berlin sur les travaux de ses première
à septième sessions

[A compléter]

¹Les annexes seront incorporées dans la version finale du rapport qui
paraîtra sous la cote FCCC/AGBM/1997/8.

I. OUVERTURE DE LA SESSION
(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La huitième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (ci-après dénommée "l'AGBM") s'est tenue au Beethovenhalle, à Bonn, du 22 au 31 octobre 1997.
2. Le Président de l'AGBM, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), a ouvert la session le 22 octobre. Il a rappelé aux délégations qu'il ne restait plus que 10 jours à l'AGBM pour achever ses travaux. Toutes les analyses nécessaires avaient été menées à bien et presque toutes les propositions avaient été présentées même si l'AGBM en attendait encore une de la part d'une Partie très importante. Ce qui était maintenant indispensable c'était une forte dose de volonté politique pour négocier les engagements. Or, a fait observer le Président, cette volonté politique n'était pas toujours évidente. Pour ce qui était des Parties non visées à l'annexe I, il a noté que, dans une déclaration commune avec le Président des Etats-Unis d'Amérique, le Président de l'Argentine avait fait part de la volonté de l'Argentine de faire avancer le processus. Les Parties non visées à l'annexe I avaient beaucoup fait ces dernières années pour réduire les subventions, adopter des politiques de marché et réduire le taux d'accroissement des émissions. Il n'était donc pas facile de comprendre les déclarations qui sous-estimaient les contributions effectives des pays en développement. En conclusion, le Président a noté que le but de la session était, pour toutes les Parties, de ne pas camper sur leurs positions, qui étaient bien connues, mais d'aller plus loin qu'elles ne l'avaient fait jusqu'alors. Elles devaient trouver des moyens de surmonter les divergences qui subsistaient.
3. Le Secrétaire exécutif a confirmé que le temps pressait et il a noté que le compte à rebours avant Kyoto avait commencé. S'agissant d'une question qui figurait en bonne place sur l'agenda des responsables nationaux, la communauté internationale était en droit d'espérer un résultat à Kyoto. Tout devrait être mis en oeuvre pour que ce résultat soit le meilleur possible mais, en tout état de cause, il devait faire une place essentielle à l'équité. C'était sur les communautés pauvres et vulnérables qui étaient les moins à même de s'y adapter que les changements climatiques pèseraient le plus lourdement. Le Secrétaire exécutif n'était pas certain que si des mesures systématiques n'étaient pas prises pour stimuler le transfert de technologies sans danger

pour le climat, les pays en développement pourraient disposer de ces technologies. Ces préoccupations ajoutaient un poids supplémentaire aux arguments selon lesquels il fallait qu'à Kyoto les pays développés Parties à la Convention donnent une impulsion décisive en renonçant aux mesures de routine et en incitant les agents économiques à infléchir leurs activités dans un sens plus respectueux du climat. Un signal fort, clair et vérifiable de Kyoto constituerait le meilleur fondement pour cette stratégie de coopération mondiale sans laquelle l'objectif de la Convention resterait un mirage.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, deux au nom de la Communauté européenne et des ses Etats membres, un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires et un au nom du Groupe africain.

5. A la 1ère séance de l'AGBM, le 22 octobre, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de l'environnement et dans le secteur commercial ou industriel et par une organisation représentant les collectivités locales.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

6. A sa 1ère séance, le 22 octobre, l'AGBM a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/AGBM/1997/6 et a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Achèvement de l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique.
4. Rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session et questions connexes.
5. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. A la lère séance de l'AGBM, le 22 octobre, le Président a rappelé que des services seraient disponibles pour que deux séances avec interprétation puissent se tenir parallèlement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

8. Le Président a souligné que le but de la session était de mener les négociations à leur terme en se fondant sur le texte de négociation récapitulatif (FCCC/AGBM/1997/7) de façon à présenter un projet de protocole ou d'autre instrument juridique à la Conférence des Parties à sa troisième session. A cette fin, l'AGBM a souscrit à la proposition du Président d'organiser des consultations informelles au titre du point 3 de l'ordre du jour, sur les sujets suivants :

a) Objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions (QELRO), sous la présidence de M. Luiz Gylvan Meira Filho (Brésil) et de M. Bo Kjellén (Suède);

b) Politiques et mesures, sous la présidence de M. Bakary Kante (Sénégal);

c) Promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4, sous la présidence de M. Evans King (Trinité-et-Tobago);

d) Eléments relatifs aux institutions et aux mécanismes, sous la présidence de M. Takao Shibata (Japon).

9. Le Président a proposé que les groupes chargés des consultations informelles examinent les articles du texte de négociation récapitulatif comme suit :

a) QELRO (1) (présidé par M. Meira Filho) : articles 3 (à l'exception des paragraphes indiqués à l'alinéa b) ci-dessous), 4, 7, 10 et 11, annexes B et C et appendice 1;

b) QELRO (2) (présidé par M. Kjellén) : paragraphes 4, 13 et 14 de l'article 3 et articles 5, 6, 8 et 9;

c) Politiques et mesures : article 2 et annexe A;

d) Promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention : articles 12 et 13; et

e) Eléments relatifs aux institutions et aux mécanismes : préambule et articles premier, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26.

10. A la même séance, l'AGBM a été informé que le secrétariat avait examiné les demandes de 3 organisations intergouvernementales et 21 organisations non gouvernementales qui souhaitaient obtenir le statut d'observateurs, en se fondant sur les dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et conformément aux procédures arrêtées par la Conférence des Parties pour l'admission des organisations à titre d'observateurs (voir le document FCCC/SB/1997/INF.4). L'AGBM a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs à titre provisoire, en attendant que la Conférence des Parties se prononce officiellement sur leur accréditation à sa troisième session.

C. Participation

[A compléter]

D. Documentation

11. On trouvera la liste des documents dont l'AGBM était saisi à sa huitième session dans l'annexe .. ci-après.

**III. ACHEVEMENT DE L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE
OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. A sa 2ème séance, le 27 octobre, l'AGBM a fait le point sur les travaux des groupes chargés des consultations informelles. M. Kjellén (pour les deux groupes s'occupant des QELRO), M. Kante et M. King ont rendu compte de l'état d'avancement des travaux de ces groupes. Le Président de l'AGBM a fait de même, au nom de M. Shibata, pour le groupe chargé des consultations informelles sur les éléments relatifs aux institutions et aux mécanismes.

13. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

[A compléter]

2. Conclusions

[A compléter]

**IV. RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION
ET QUESTIONS CONNEXES**

(Point 4 de l'ordre du jour)

[A compléter]

V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

14. A sa ... séance, le .. octobre, l'AGBM a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa huitième session (FCCC/AGBM/1997/L.1).

[A compléter]

15. A la même séance, le Président, après avoir remercié tous les participants de leur coopération tout au long de la huitième session de l'AGBM, a prononcé la clôture de celle-ci.
